

ETAT DES SERVICES ACCOMPLIS - Concours interne d'accès aux IRA - Session de printemps 2022

IRA de formation :

Centre d'épreuves écrites :

Cet état conditionne l'admission à concourir. Il doit être numérisé et déposé sur le site d'inscription en ligne au plus tard 15 jours à compter du lendemain de la publication des résultats d'admissibilité. Il doit être établi et signé par le directeur ou le chef du service des ressources humaines ou, pour les candidats enseignants, assistants d'éducation, par l'autorité académique ou rectorale.

M. Mme

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénoms :

né(e) le : à :

Administration ou service d'affectation ⁽¹⁾ :

Grade ou emploi ⁽¹⁾:

Classe, échelon et indice brut de traitement :

Situation actuelle : en position d'activité
 en détachement
 autre situation, préciser :

Qualité : titulaire stagiaire auxiliaire vacataire
 contractuel : de droit privé de droit public

en congé, nature du congé :
date prévue de réintégration :

Détail des services publics accomplis à la date de clôture des inscriptions : **24 janvier 2022**

- les périodes de formation initiale dans une école ou établissement équivalent pendant lesquelles le candidat a eu la qualité d'agent public en tant que fonctionnaire stagiaire ou élève ne sont pas comptabilisées
- les services effectués à temps partiel par les agents contractuels sont assimilés à des services à temps plein à l'exception des périodes d'activité d'une durée inférieure à un mi-temps qui sont comptabilisées proportionnellement au temps de travail effectivement accompli (cf. décret n° 86-83 du 17 janvier 1986)

PERIODES		SERVICE D'AFFECTION (INCLURE LE SERVICE NATIONAL) ⁽¹⁾			GRADE OU EMPLOI ⁽¹⁾	QUOTITE (plein temps, mi-temps...)	DUREE		
DU	AU	Administration	Direction	Service			ANS	MOIS	JOURS

PERIODES		SERVICE D'AFFECTATION (INCLURE LE SERVICE NATIONAL) ⁽¹⁾			GRADE OU EMPLOI ⁽¹⁾	QUOTITE (plein temps, mi-temps...)	DUREE		
DU	AU	Administration	Direction	Service			ANS	MOIS	JOURS
TOTAL à la date de clôture des inscriptions : 24 janvier 2022									

Observations : Dans le cas de services accomplis auprès d'un établissement public, préciser le caractère de l'établissement (cocher la case correspondante) :

- administratif (EPA)
 scientifique culturel et professionnel (EPSCP)
 industriel et commercial (EPIC)
 autres : préciser :

<u>SERVICE OU DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</u>	<u>VISA DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE</u>
<p>FAIT A LE/...../.....</p> <p>PAR :</p> <p>SIGNATURE : CACHET (OBLIGATOIRE)</p>	<p>M</p> <p>QUALITE</p> <p>FAIT A LE/...../.....</p> <p>SIGNATURE : CACHET DU BUREAU/SERVICE</p>

IRA de Bastia (www.ira-bastia.gouv.fr) : Service concours Quai des Martyrs de la Libération - BP 317 - 20297 Bastia cedex Tél. : 04 95 32 87 23 courriel : concours@ira-bastia.gouv.fr	IRA de Lille (www.ira-lille.gouv.fr) : Service concours 49, rue Jean Jaurès - CS 80008 - 59040 Lille cedex Tél. : 03 20 29 91 33 courriel : concours@ira-lille.gouv.fr	IRA de Lyon (www.ira-lyon.gouv.fr) : Service concours Parc de l'Europe Jean Monnet, 1 allée Buster Keaton - BP 72076 69616 Villeurbanne cedex Tél. : 04 72 82 17 02 courriel : concours@ira-lyon.gouv.fr	IRA de Metz (www.ira-metz.gouv.fr) : Service concours 15, avenue de Lyon - CS 85822 - 57078 Metz cedex 3 Tél. : 03 87 75 17 01 courriel : concours@ira-metz.gouv.fr	IRA de Nantes (www.ira-nantes.gouv.fr) : Service concours 1, rue de la Bourgeonnaire - BP 82234 44322 Nantes cedex 03 Tél. : 02 51 86 05 51 courriel : concours@ira-nantes.gouv.fr
---	---	--	--	---

(1) MERCI DE NE PAS UTILISER DE SIGLE OU D'ABREVIATION